

SYNDICAT INTERCOMMUNALE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

**Saint Maurice / Aveyron, Le Charme, Aillant / Milleron,
Dammarie / Loing.**

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau Potable (RPQS-AEP)

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
sont sur le site www.services.eaufrance.fr

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **SIAEP De St Maurice**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **SIAEP**

Compétences liées au service :

Production Traitement Distribution

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :
St Maurice sur Aveyron, Le Charme, Aillant sur Milleron et Dammarie sur Loing.

- Existence d'un schéma de distribution Non Oui, date d'approbation :
- Existence d'un règlement de service Non Oui, date d'approbation : **01/01/2010**
- Existence d'une CCSPL Non Oui

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 délégation de service public (affermage ou concession)

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **1895** habitants répartis comme suit : Aillant /Milleron **393**, Le Charme **156**, Dammarie / Loing **481**, St Maurice / Aveyron **865**.

1.4 Conventions d'import et (ou) d'export

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Import / export				

1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2021	2022	Variation en %
- abonnés domestiques	1304	1312	+ 0,61 %
- abonnés non domestiques	48	46	- 4,17 %
Total des abonnés	1352	1358	+ 0,44 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 (en m ³)	Volumes vendus durant l'exercice 2022 (en m ³)	Variations en %
Abonnés	113 295 m ³	112 741 m ³	- 0,49 %
Autres abonnés			
<i>Total vendu aux abonnés : V₇</i>	113 295 m ³	112 741 m ³	- 0,49 %

1.10 Autres volumes

Volume de service : V₉ = 4 208 m³/an

(Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges, vidanges baches et châteaux d'eau et nettoyage des filtres)

Volume consommateurs avec comptage mais non facturé : V₈ = 4 774 m³/an

(Volume utilisé avec comptage par des usagers connus avec autorisation et obligation par le service de plafonnement du volume, suite à des fuites après compteur)

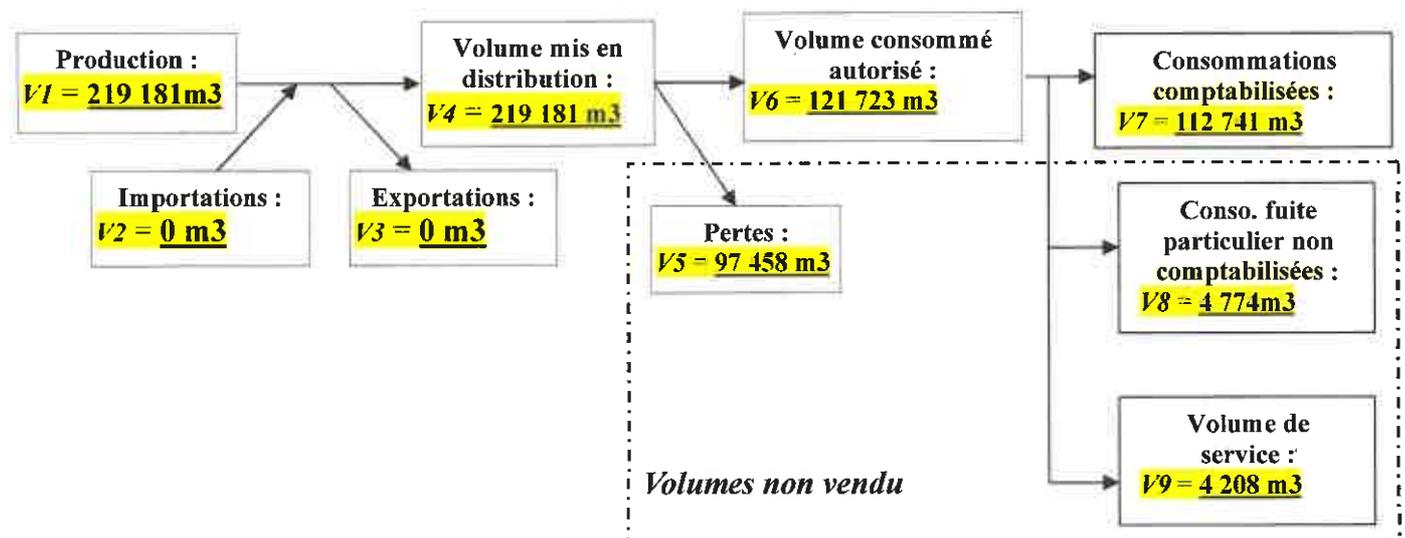
1.11 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **180** kilomètres au 31/12/2022.

1.12 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V₁ ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V₂ ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V₃ ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V₄ ou volume mis en distribution (V₁ + V₂ - V₃)
- V₅ ou pertes (V₄ - V₆)
- V₆ ou volume consommé autorisé (V₇ + V₈ + V₉)
- V₇ ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V₈ ou volume des fuites des consommateurs restant, après plafonnement (Fuites des usagers décomptés)
- V₉ ou volume de service du réseau (Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)



Tarifs		Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Délegataire	60,00 €	60,00 €	60,00 €	0,00 %
(le cas échéant)	2,35 €/m ³	228,00 €	282,00 €	+ 19,15 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		19,68 €	9,84 €	- 50,00 %
Redevance de pollution domestique		45,60 €	45,60 €	0,00 %
Redevance modernisation réseau de collecte		----- €	----- €	0,00 %
TVA si service assujetti (5,5 %)		0 €	0 €	0,00 %
Total		353,28 €	397,44 €	+ 11,11 %
Prix au m³ (total /120 m³)		2,94 €	3,31 €	+ 11,17 %

⁽¹⁾ En lieu et place du tableau ci-dessus, la collectivité peut fournir à l'appui de son rapport deux factures d'eau, toutes deux calculées pour une consommation de 120 m³/an, l'une avec les modalités tarifaires applicables au 01/01 de l'année n-1 et l'autre avec celles applicables au 01/01 de l'année n.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, sont ici listés les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) :

- - Augmentation des tarifs EDF de 300%.
- - Respect du rendement minimum requis.

2.3 Recettes (en €)

Recettes de la collectivité

	Année 2021	Année 2022	Variation
Recettes vente d'eau aux usagers	215 260,50 €	266 861,35 €	+ 19,34 %
<i>dont abonnements</i>	79 475,00 €	80 120,00 €	+ 0,80 %
Recette de vente d'eau en gros			%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			%
Total recettes de vente d'eau	294 735,50 €	346 981,35 €	+ 15,06 %
Autres recettes			%
Recettes liées aux travaux	0,00 €		%
Contribution exceptionnelle du budget général			%
(Autres) Mise à disposition de personnels.	0,00 €		%
Total des recettes	294 735,50 €	346 981,35 €	+ 15,06 %

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	<input type="checkbox"/>
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	<input type="checkbox"/>
20	mise à jour du plan au moins annuelle	<input checked="" type="checkbox"/>
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	<input type="checkbox"/>
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	<input type="checkbox"/>
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	<input type="checkbox"/>
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	<input type="checkbox"/>

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompes, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **60**.

3.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100 = \mathbf{55.54 \%}$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution (V_7/V_4) est de **0,51**.

3.5 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} = \mathbf{1.62 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}}$$

pts de tous les compteurs $60 \frac{€}{7} \times 1300 = \text{pts}$
1300 compteurs/an

4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en €)

Montants des travaux engagés	202 919.34 €
Montants des subventions pour ces travaux	00.00 €
Montants des contributions du budget général pour ces travaux	202 919.34 €

4.3 Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2021	Année 2022
Encours de la dette au 31 décembre	162 009.20 €	241 714.18 €
Remboursement au cours de l'exercice	39 717.16 €	66 560.19 €
<i>dont en intérêts</i>	9 496.54 €	7 767.29 €
<i>dont en capital</i>	30 220.62 €	58 792.90 €

4.4 Amortissements

	Année 2021	Année 2022
Montant de la dotation aux amortissements	61 834.36 €	51 162.39 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Travaux de renouvellement d'une canalisation à St Maurice rue des Juifs – La Pillaudière	194 841.24 €
Travaux de renouvellement d'une canalisation à Le Charme (problème de CVM)	91 040.90 €
Réfection de l'ensemble du surpresseur à St Maurice – La Roussellerie	37 828.13 €
Obligation d'inspection du forage avec passage de caméra dans l'intégralité du puit.	12 970.00 €

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

- Renouvellement des compteurs d'eau, équipés d'une tête émettrice.